

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 1^{ER} AVRIL 2019

Date de la convocation : 26 mars 2019

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, M. URBAN René, M. GRIMM Claude, Mme FORRLER Nathalie, M. GOOS Jean-Michel, Mme HAESSIG Fabienne, M. HAESSLER Robert, Mme HOFFMANN Anne-Marie, M. JUNG Guillaume, Mme PIECKO Suzy, M. POUTIERS Mikaël, M. SANCHEZ Vincent, M. Christian WAGNER

Membres excusés: M. DIEMER Thomas, M. EBERSOLD Jean-Michel, M. JUNG Guillaume.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 05 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 FEVRIER 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le texte du procès-verbal de la séance du 4 février 2019, dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS FINANCES ET TRAVAUX

Le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 20 mars pour valider le compte administratif de 2018 et élaborer le budget prévisionnel pour 2019. Un tableau avec les différents montants a été transmis à tous les conseillers avant la séance.

La commission travaux qui s'est réunie le même soir a recensé les travaux d'investissement à prévoir pour l'année 2019. Il s'agit principalement de travaux qui ont déjà été validés dans des réunions du Conseil notamment l'aménagement de la voirie route des Romains.

Pour les autres investissements, d'entrée la commission a tenu compte des futures dépenses liées à la construction de l'école en se limitant pour 2019 aux investissements les plus pertinents. Elle a évoqué le remplacement de la porte d'entrée de la salle communale et son insonorisation ainsi que l'achat d'un tracteur. Le remplacement de la porte a fait l'unanimité auprès de la commission. Pour ce qui est de l'insonorisation, elle n'a pas jugé les travaux urgents. Quant à l'achat d'un tracteur des devis complémentaires sont nécessaires.

La commission propose que les conseillers finalisent les investissements lors de la discussion budgétaire du 1^{er} avril.

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 (Délibération n° 12/19)

Sous la Présidence du Maire, l'adjoint chargé des finances René URBAN présente le budget à l'aide de tableaux. Les différents budgets d'investissement sont décidés en séance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par chapitre et approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 776 669,19 €

Recettes : 776 669,19 €

Investissement :

Dépenses : 571 956,65 €

Recettes : 571 956,65 €

5. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019 (Délibération n° 13/19)

L'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes.

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Après la présentation :

- de l'évolution des taux de fiscalité locale depuis 2001,
- des dépenses d'investissement en forte hausse les prochaines années, liées principalement à la construction de la nouvelle école.

Le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour une augmentation des taux des différentes taxes. Après avoir débattu sur la hausse des taux, huit conseillers se prononcent en faveur d'une augmentation de 2% et quatre conseillers pour 3% d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une hausse de 2% du taux d'imposition sur les différentes taxes et fixe les nouveaux taux de fiscalité locale comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,02%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,45%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,69%

6. REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA CHASSE 2019 (Délibération n° 14/19)

Pour mémoire, les deux lots de chasse sont loués pour le période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, pour un loyer annuel de 850 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le versement du produit annuel de la chasse à l'Association Foncière de HURTIGHEIM, et d'inscrire cette dépense à l'article 65738 du budget primitif 2019.

7. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA MODIFICATION DE L'ILOT CENTRAL SUR LA ROUTE DES ROMAINS (Délibération n° 15/19)

Vu l'avant-projet définitif approuvé par voie de délibération en date du 15 octobre 2018, concernant l'aménagement de la voirie route des Romains et le déplacement de l'ilot central,

Vu l'appel d'offres publié le 21 janvier 2019 et le délai de remise des offres fixé au 13 février 2019 à 12h00,

Vu le registre dépôt signé le 14 février faisant état de cinq plis reçus, et acceptés par la commission d'ouverture des marchés réunie en date du 12 mars 2019 ;

Considérant les critères de sélection des offres inscrits au règlement de consultation, à savoir 70% pour le prix et 30% pour la valeur technique,

Considérant le rapport d'analyse des offres dressés par la commission des marchés en date du 12 mars 2019, attribuant à l'entreprise TRABET de Haguenau la note totale de 90,46 points sur 100, et déclarant de ce fait son offre la mieux-disante,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'attribuer le marché d'aménagement de voirie et de modification de l'ilot central sur la Route des Romains, à l'entreprise TRABET de Haguenau pour un montant hors-taxe de 79 678 euros,
- d'autoriser le Maire à notifier le marché à l'entreprise TRABET via la signature de l'acte d'engagement afférent,
- de prévoir les crédits nécessaires à ce chantier au budget primitif 2019.

8. REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES VOIRIES (Délibération n° 16/19)

Les articles R571-32 et suivants du Code de l'environnement prévoient un classement sonore des voies de transport terrestre régulièrement révisable, et ce quel que soit leur statut : Autoroutes, nationales, départementales etc...

Le classement sonore consiste à définir, pour chacune des voies concernées, un secteur affecté par le bruit. Ces secteurs, positionnés de part et d'autre des voies, ont une largeur variable en fonction de la catégorie de voie (entre 10 à 300 mètres). Ce classement a pour conséquence d'obliger les riverains de ce secteur à renforcer l'isolation acoustiques des constructions neuves telles que les bâtiments d'habitation et les établissements d'enseignement ou de santé.

Sont concernées les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 voitures par jour. Actuellement notre Commune ne comprend que la route des Romains qui a été classée en zone de bruit depuis 2013. Du panneau d'agglomération (côté Quatzenheim) à l'intersection avec la rue Principale (D341), la limite de la zone de bruit s'étend à 30 mètres de chaque côté de la voirie. Entre Quatzenheim et le panneau d'entrée de village, cette limite s'étend à 100 mètres.

La Préfecture prépare une révision de ce classement sonore, notamment pour prendre en compte le transfert de certains axes départementaux à l'Eurométropole de Strasbourg, et la création du Contournement Ouest. Les Communes impactées par la révision de ce classement sont tenues de prendre une délibération approuvant les modifications proposées.

Vu le projet de révision du classement sonore des voies présentées par la Direction Départementale des Territoires transmis en date du 25 janvier 2019 et ses sept annexes,

Considérant l'impact de la création du Contournement Ouest de Strasbourg sur ce classement, et la nécessité de délimiter la zone de bruit afférente à cette infrastructure routière qui traverse le ban de HURTIGHEIM,

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'annexe 1 du projet de révision, qui prévoit un classement du Contournement Ouest de Strasbourg en catégorie 1, et délimite la zone de bruit à 300 mètres de part et d'autre de cet axe.

Les dispositions existantes concernant la Route des Romains demeurent inchangées.

9. INFORMATION SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Comme annoncé lors du dernier conseil, une réunion s'est tenue entre les 6 communes, (Ittenheim, Furdenheim, Handschuheim, Quatzenheim, Griesheim sur Souffel, Hurtigheim) les services de la Région et de la Cocco au sujet du déploiement de la fibre optique.

Il en ressort que les communes concernées par la tranche conditionnelle pourront bénéficier du déploiement de la fibre par l'opérateur Rosace mandaté par la Région pour le déploiement de la fibre et cela dès expiration de la convention avec SFR. Pour Griesheim sur Souffel la convention expire fin 2019 et en novembre 2021 pour les 5 autres communes.

Vu les garanties présentées par le représentant de la Région vis-à-vis de l'opérateur Rosace et pour garder une homogénéité au niveau des communes de la CocoKo les maires des 6 communes sont plutôt favorables à opter pour le déploiement par Rosace.

Si le Conseil Municipal opte pour Rosace il faudra exprimer la demande auprès de la Région par délibération lors d'une de nos prochaines réunions.

10. INFORMATION SUR LE PROJET DE METHANISATION A MARLENHEIM

La Maire rappelle que ce projet a déjà été évoqué lors d'une précédente séance notamment lors de l'enquête publique. La Préfecture nous informe qu'un arrêté Préfectoral a été pris le 21 février dernier pour autoriser l'exploitation d'une installation de méthanisation à Marlenheim, par la société Metha'co.

Cette société basée à Fessenheim-le-Bas a déposé, le 17 août 2018, une demande d'exploitation d'une unité de méthanisation, sur le lieu-dit Ichen à Marlenheim. Une enquête publique s'est déroulée en mairie de Marlenheim du 17 décembre 2018 au 14 janvier 2019. Les Communes concernées par la méthanisation et le commissaire enquêteur ont tous donné un avis favorable. La DREAL a rendu un rapport le 24 janvier 2019, en faveur de ce projet. Le Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques a également rendu un avis favorable le 14 février dernier.

L'arrêté préfectoral du 21 février 2019 prévoit qu'à l'arrêt définitif des installations, le site sera remis en un état compatible avec un usage agricole.

11. POINTS DIVERS

- **Compte-rendu de la Commission environnement à la CoCoKo :** René URBAN, délégué à la Commission environnement à la Communauté de Communes dresse le bilan de la réunion en date du 18 mars 2019.

Le tonnage de la collecte des déchets a augmenté de 3% en 2018, 14 543 tonnes contre 14 218 en 2017. La collecte en déchetteries représente 45% du poids, les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) 19%, le tri sélectif (poubelle jaune) 10%, le verre en apport volontaire 8% et les points verts 18%.

Les ordures ménagères résiduelles représentent 110 kg par habitant, en augmentation de 4,4 kg/hab. après une diminution constante depuis 2014.

Le taux de refus de tri sur les poubelles jaunes s'établit à 10,11 % contre 16,43 % en 2015 avec un ratio national de 16,89 % ; ce bon résultat est la conséquence du travail accompli par les ambassadeurs du tri qui contrôlent régulièrement le contenu des poubelles jaunes avant enlèvement.

67% du tonnage en déchets verts ont été déposés sur les points verts à Ittenheim, Reitwiller et Willgottheim.

Le tonnage apporté en déchetterie se stabilise : 261 kg/hab en 2018 contre 257 kg/hab en 2017. Le nombre de passage des particuliers continue de baisser : 113 603 en 2016, 78 090 en 2017 et 65 867 en 2018 ; la même évolution est constatée pour les professionnels et les associations-public.

En 2018, la redevance représente 73 % des recettes de fonctionnement. Des travaux d'investissement ont été réalisés notamment l'agrandissement de la déchetterie de Dossenheim pour 62 126 €, l'achat de bacs pour 28 302 € et des travaux sur les points verts pour 42 403 €.

En 2019, le tarif de la redevance n'augmentera pas. Des investissements sont prévus avec l'agrandissement de la déchetterie de Pfulgriesheim pour 250 000 €, la reconfiguration du point vert de Willgottheim avec installation de barrières pour 150 000 € ainsi qu'un programme de renouvellement de conteneurs de verre pour 150 000 €.

Le programme local de prévention des déchets ménagers a permis de mener différentes actions :

En 2018 : mise en place de 5 composteurs dans des écoles, formation de 300 élèves, promotion du compostage grand public (4 ateliers), organisation de 4 ateliers de fabrication de produits naturels (3 ménager et 1 cosmétique), formation de 17 guides bénévoles à la gestion des déchets verts.

En 2019 : l'instauration d'une aide financière à la location d'un broyeur de déchets verts en partenariat avec la société GK de Wiwersheim (1 bon de réduction de 15 € par foyer par an), organisation de la Semaine des Alternatives aux Pesticides (20 au 30 mars 2019), mise en place de 2 nouvelles filières en déchetterie : Rack huisserie et Igloo sol PVC.

- **Elections européennes** : Le scrutin se déroulera le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00. Les conseillers municipaux assureront la tenue du bureau de vote selon les créneaux horaires définis en séance.
- **Réunion d'information COS** : Le Maire informe les conseillers que la société Arcos/Vinci organise une réunion d'information à destination des élus des communes impactées par le contournement ouest. Cette rencontre aura lieu le mercredi 24 avril à 17h00 à Duttlenheim.
- **Fermeture de la RD 228** : Les conseillers sont informés que le Conseil Départemental a pris un arrêté pour fermer la RD 228 en raison des travaux du COS (sur le tronçon situé à la sortie du bois) entre le lundi 8 et le samedi 20 avril 2019. La déviation se fera par la commune d'Ittenheim.
- **Divers travaux** : Le Maire informe que l'entreprise SIRS a achevé le chantier d'éclairage public rue de la Paix. Les pavés à la base des mâts ont été posés semaine 13.

Le miroir situé au droit de la rue des Champs a été remplacé. Sa taille se révèle inadaptée à la configuration de l'intersection. Un modèle plus grand est en commande.

Clôture de séance : 23 h 00.